

COMMUNIQUE

Le Rectorat de la Martinique communique l'ouverture du registre d'inscription, à un examen visant à attribuer une **certification complémentaire** aux personnels enseignants du second degré relevant du ministère de l'Éducation nationale, pour la **session 2026** dans le secteur disciplinaire suivant :

- **LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE** (Option : Latin et Grec)

Cet examen s'adresse **aux enseignants du second degré** titulaires, stagiaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée, les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privé sous contrat, les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Ceux qui souhaitent faire reconnaître des compétences particulières et plus particulièrement les professeurs certifiés et agrégés, les maîtres contractuels des échelles de rémunération correspondantes, **en particulier ceux des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères.**

Seuls les enseignants stagiaires ayant obtenu leur titularisation à la fin de leur année de stage pourront se voir délivrer la certification complémentaire. Dans le cas où ils n'auraient pas obtenu cette titularisation, l'obtention de la certification complémentaire serait différée d'une année et octroyée au terme de l'année de renouvellement de stage ;

L'épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum, consiste en un entretien devant un jury. Il débute par un exposé du candidat, pendant 10 minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle reçue dans une université, un INSPE, ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire, et le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Dans le cas d'une **inscription aux deux options l'exposé** du candidat, sera suivi de 2 entretiens successifs de 20 minutes portant sur chacune des options et jugés indépendamment l'un de l'autre.

Le registre d'inscription est ouvert

Du lundi 10 novembre 2025 au Mardi 13 janvier 2026 avant 23h59 (heure de Paris)

Les inscriptions s'effectueront uniquement par l'intermédiaire de l'application CYCLADES :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

Profil : Académie de Martinique – autres Certifications

Session : G02-AVRIL 2026 LOCAL

Pour les pièces à fournir : veuillez prendre connaissance des documents à téléverser dans l'application CYCLADES **du lundi 10 novembre 2025 au Mardi 13 janvier 2026 avant 23h59 (heure de Paris)**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter les textes de référence suivants :

- L'Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, par l'arrêté du 27 septembre 2005 (JO du 8 octobre 2005) et l'arrêté du 30 novembre 2009.
- La note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 complétée par la note de service n° 2009-188 du 17 décembre 2009.
- L'Arrêté du 6 mars 2018 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003.
- La note de service n° 2018-041 du 19 mars 2018, portant sur la création du secteur disciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité »

TRANSMIS POUR DIFFUSION OU INFORMATION par mail à :

- * Monsieur le DAASEN
- * Monsieur le Doyen des IA – IPR
- * Madame la Doyenne des IEN ET-EG
- * Mesdames et Messieurs : les I.A. – I.P.R, les IEN et les I.E.N. ET-EG
- * Monsieur le Directeur de l'INSPE.
- * Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré publics et privés
- * Monsieur le Président de l'Université des Antilles
- * Monsieur le Directeur de la formation

Contacts :

Direction des Examens et Concours DEC3- Bureau des
Concours TEL : 0596 52 25 28
Standard 0596 52-25-02
Mel : certification-complementaire@ac-martinique.fr
